



Création d'une SCI familiale

Par **Cristalinette**, le **26/03/2014** à **12:23**

Bonjour,

Afin d'aider notre fille à acheter un appartement, nous souhaitons créer une SCI.
Nous ne connaissons rien du tout à ce sujet.

Doit-on avoir recours à un comptable pour créer la SCI?

Par la suite,... si l'on souhaite revendre l'appartement,
faut-il annuler la SCI ?

Merci pour votre réponse.

Par **Jibi7**, le **26/03/2014** à **18:55**

Bonjour cristalline,

votre question semble indiquer une certaine naïveté en la matière, (on n'annule pas une SCI !)
un petit conseil préalable ne vous coûtera que quelques euros : procurez vous un hors serie
régulièrement mis a jour sur le sujet édité par leparticulier par ex. Il vous permettra ensuite de
poser les bonnes questions aux bonnes personnes par ex (un notaire plutôt qu'un comptable!)
il y a d'autres manières d'aider les enfants (donation par ex) mais pour cela il faut connaître la
situation.

bon courage

Par **Cristalinette**, le **27/03/2014** à **18:17**

Bonjour Jibi7,

Comme j'ai précisé dans le message " Nous ne connaissons rien du tout à ce sujet.", c'est la
raison pour laquelle je vous ai posé ces 2 questions.

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **Jibi7**, le **27/03/2014** à **19:09**

si vous ne trouvez pas les coordonnées dites le je vous enverrai ça en message privé pour respecter les regles de la concurrence!